

Comité de Programmation Leader Lundi 23 avril 2018 à Garde Colombe. Relevé de décisions.

ETAIENT PRESENTS :

Sphère privée

Jean-Claude GAST, titulaire, Jeunesse et Culture
Tristan KLEIN, suppléant, Emploi et ESS ;
Catherine LANTEAUME, suppléante, Entrepreneurs et Indépendants ;
Ghislaine NICOLAS CHARVET, suppléante, Social / santé
Michel SARLIN, titulaire, Personnes Ressources

Sphère publique

Marcel BAGARD, titulaire, Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ;
Pierre BRISSON, titulaire, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat ;
Jean-Noël PASERO, suppléant, Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance ;
Benjamin POINCELET, suppléants, Chambres de Commerce et d'Industrie ;
Jean-Pierre TEMPLIER, titulaire, Association du Pays Sisteronais-Buëch ;

**10 présents / 10 votants [5 sphère privée / 5 sphère publique]
Soit 47 % de présents votants dont 50 % de privés → double quorum non atteint**

MEMBRES EXCUSES :

Philippe ANTOINE, Jean-Pierre BRIOULLE, Patrick CHAIX, Jacques FRANCOU, Christian GODART, Pierre LAGARDE, Bruno LAGIER, Cédric LE MAT, Anicq LECOCQ, Thierry LHEUREUX, Christian PRUNSTER, Marie-Odile PUCHELLE, Amélie SCARAFAGIO, Jean-Yves SIGAUD, Jean-Marie TROCCHI, Didier VO-DINH.

REPRESENTANTS INVITES ET TECHNICIENS PRESENTS :

DE CHILLY Diane, Pays Sisteronais-Buëch
ELAPHOS Thibaut, Pays Sisteronais-Buëch
MANUEL Karine, Pays Sisteronais-Buëch
NOGUER Joëlle, PNR des Baronnies Provençales

AUTRES PERSONNES EXCUSEES

NINON Sébastien, Conseil Régional PACA

ORDRE DU JOUR

1. Analyse en opportunité des quatre dossiers de l'AAP 235-2018-AAP4-TO2
2. Analyse en opportunité du dossier de l'AAP 235-2018-AAP4-TO3

En raison de l'absence du Président et du vice-Président du GAL, la séance est exceptionnellement présidée par Jean-Pierre TEMPLIER, Président de l'association du Pays Sisteronais-Buëch, structure porteuse du GAL.

La séance débute à 18h30.

En raison de l'absence de double quorum, il est proposé de voter pour le maintien ou non de la séance du jour.

Nombre de votants	9
Votes pour le maintien de la séance	6
Votes pour le report de la séance	2
Abstentions	1

Le Comité de programmation décide de maintenir la séance du jour afin de conserver le temps prévu de présentation des projets par les opérateurs. Les votes d'opportunité seront réalisés via une consultation écrite.

235-2018-AAP4-TO2 -01 - NEXT : Nouvelles Expériences Touristiques
--

Nom de l'opérateur	Observatoire des Baronnies Provençales (SARL / SCI)
Description de la structure	Structure de tourisme scientifique qui souhaite se développer dans l'éducation populaire et scolaire, dans la recherche, la surveillance spatiale, et les formations immersives citoyennes.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'offre de formation avec création d'un amphithéâtre dédié, ▪ Création d'un planétarium afin d'apporter une offre 24h/24 – 7j/7, ▪ Embauche d'un astrophysicien et création d'un comité scientifique.
Objectifs et enjeux	<p><u>Pour l'observatoire</u> : avoir une plus grande dessaisonalisation, atteindre plus de publics via des produits et activités innovants;</p> <p><u>Pour le territoire</u> : accueillir plus de touristes toute l'année, accueillir des scolaires, et former des acteurs locaux du tourisme autour de la Nuit.</p> <p>Il s'agit également d'ancrer la qualité environnementale nocturne.</p>
Coût prévisionnel	114 497 € TTC

Questions posées lors de la présentation

Des précisions sont demandées quant aux recettes

Le projet ne génère pas de recette « au sens de LEADER », c'est-à-dire pendant sa réalisation (la durée des travaux).

Quels sont les donneurs d'acte sur la surveillance spatiale ?

Des groupes comme EADS ou Ariane Groupe qui gèrent, pour leurs clients, le suivi de leurs satellites. Ils sous-traitent ce suivi car cela nécessite des ciels noirs (peu de sites possibles en France Métropolitaine).

Des précisions sont demandées quant aux créations d'emplois prévues en plus de l'astrophysicien.

La structure prévoit, à terme, l'emploi de 5 personnes : nécessité de trouver des personnes en plus car travail actuellement jours et nuits (planétaristes, animateurs, etc.). La SARL sous-traite d'ores et déjà certaines activités (lingerie notamment) à des entreprises locales.

Des précisions sont demandées sur le projecteur numérique

Un projecteur numérique est indispensable pour envoyer et projeter de la donnée panoramique sur une voûte de 200m² (nombre de pixels suffisants pour une avoir une bonne précision).

La salle de conférence est à construire ?

C'est une salle existante à remettre en état.

L'astrophysicien sera-t-il embauché en CDD ou CDI ?

Embauche en CDI.

235-2018-AAP4-TO2-02 – Atelier de transformation

Nom de l'opérateur	SARL Bienvenu
Description de la structure	Activité de transformation et découpe depuis 2014 (pâtés, jambons crus, saucissons, plats cuisinés en bocaux...).
Description du projet	Agrandissement de la structure : transfert de l'atelier « cru » sur l'autre bâtiment, aménagements de l'atelier de transformation crue et achat de matériel : sous-vide, marmite cuisson, table de cuisson, hachoir, mélangeur...
Objectifs et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doubler la production grâce à un emploi supplémentaire / représenter un gage de qualité des produits fermiers conventionnels et bio du département. ▪ Développer une gamme de produits à forte rotation (jambon cuit, steak haché, andouillettes...) impossible à effectuer aujourd'hui à cause de l'implantation des bâtiments.
Coût prévisionnel	126 896,14 € TTC

Questions posées lors de la présentation

Quel est le nombre d'éleveurs avec qui la SARL travaille ?

65 éleveurs dont 46 actifs.

Les travaux permettront d'accepter la demande sur combien de temps ?

Les travaux permettront d'embaucher une personne et ainsi de doubler le chiffre d'affaire actuel.

Où les locaux sont-ils situés ?

Derrière la mairie de Laragne.

Ce qui est prévu pour pouvoir assurer une transformation de produits BIO ?

Un stockage différencié est suffisant. L'agrément BIO va être demandé prochainement.

Quelle est la capacité du porteur à avancer la trésorerie ?

Un crédit-relai va être contracté auprès de leur banque.

Des précisions sont demandées quant aux difficultés financières rencontrées les années précédentes.

La SARL produisait, en marque déposée, pour la grande distribution jusqu'en 2010. Elle a changé d'activité en 2014 et a du subir un fort décalage de trésorerie.

Des précisions sont demandées quant à la transformation maraîchère.

Activité purement secondaire, problématiques de conditionnements trop spécifiques.

235-2018-AAP4-TO2-03 – Aménagement d'une salle d'activité

Nom de l'opérateur	SARL L'Euphrosyne de Mont-Garde
Description de la structure	Gîte d'étape et de groupe disposant d'une capacité de 48 couchages se situant à Trescléoux.
Description du projet	Afin d'augmenter la qualité de l'offre d'hébergement, la SARL souhaiterait transformer un bâtiment agricole en salle d'activité pour les groupes reçus (rehaussement des murs afin d'orienter la toiture au Sud et la pourvoir de panneaux solaires photovoltaïques, isolation, plancher...)
Objectifs et enjeux	Pérenniser l'activité puis continuer à développer cette activité (objectif de démarcher et accueillir de nouveaux groupes souhaitant disposer d'une salle propre aux activités en lien avec des prestataires de services locaux (ferme voisine à Lagrand, Escalade-Yoga à Orpierre, Apiculteur et Pistoliers à Trescléoux,...).
Coût prévisionnel	99 864,00 € TTC

Questions posées lors de la présentation

Des précisions sont demandées quant aux statuts juridiques.

C'est un montage SCI / SARL. La SARL fait les travaux pour le compte de la SCI.

Le photovoltaïque sert-il à l'autoconsommation ou sera-t-il revendu ?

Il est prévu trente panneaux de 300W, la production sera vendue.

Le gîte fonctionne-t-il toute l'année ?

Activité principalement de mars/avril à novembre. Peu d'activité en hiver.

La salle sera-t-elle utilisée par d'autres opérateurs du territoire ?

D'autres opérateurs pourront utiliser la salle, notamment ce qui proposent des activités pour les personnes hébergées au gîte (prestataires d'activités).

Des créations d'emplois sont-elles prévues ?

Pas de création d'emploi nette mais pérennisation des deux emplois existants.

Quels sont les partenaires qui pourront utiliser la salle ?

L'objectif est de se faire connaître et de communiquer sur cette nouvelle offre, une fois que la salle sera aménagée.

Quelle capacité d'avancer la trésorerie ?

La banque est d'accord pour suivre l'opérateur si la subvention est accordée.

235-2018-AAP4-TO2-04 – Valorisation de la production de fruits à destination du marché local

Nom de l'opérateur	Chambre de commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes
Description de la structure	Les CCI sont des établissements publics « à vocation économique ». Les CCI exercent une fonction de représentation des entreprises. Partenaires des entreprises, les CCI relayent les grandes politiques publiques pour soutenir la croissance et l'emploi : création d'entreprise, soutien du commerce de proximité, revalorisation de l'industrie ou soutien à l'export, la formation...

Description du projet	Travail sur la transformation locale des pommes / poires : constitution d'un dossier technique sur les possibilités de transformation, création d'un réseau de partenaires scientifiques en vue de détecter les innovations dans le domaine de la transformation et promotion du territoire pour accueillir des investisseurs potentiels.
Objectifs et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la transformation de la production localement en s'appuyant sur le tissu d'entreprises artisanales locales et en attirant des investisseurs; ▪ Augmenter la proportion de produits transformés et consommés localement, ▪ Inciter des producteurs à contractualiser avec les transformateurs et distributeurs.
Coût prévisionnel	91 300,00 € TTC

Questions posées lors de la présentation

Il aurait été apprécié que soit mentionnée l'importance de la qualité des produits (amélioration des traitements), rien n'apparaît dans le dossier sur ces aspects-là.

C'est la demande qui fait évoluer l'offre, les pratiques culturelles évolueront certainement dans ce sens.

Si l'enjeu de transformation locale des fruits est si important, pourquoi ce ne sont pas les producteurs qui portent ce projet et financent cette démarche ? Certains membres sont étonnés que ce soit les Chambres Consulaires qui portent ce dossier et non les producteurs ou transformateurs.

235-2018-AAP4-TO3-01 – Dynamisation et adaptation aux nouvelles exigences de la communication

Nom de l'opérateur	SARL Les Créations du Bochaîne
Description de la structure	SARL créée en 1994 pour permettre aux agriculteurs la commercialisation en commun de leur production sur un point de vente collectif.
Description du projet	Optimiser la visibilité des producteurs afin d'accroître leur potentiel de vente et offrir de nouveaux débouchés à leurs produits : création d'un site E-commerce, participation à des salons ciblés, rénover la communication locale, créer un « espace info » dédié à la communication touristique, culturelle, sportive...
Objectifs et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le développement et la pérennité de la structure pour permettre le maintien des nouveaux associés qui ont construit leur installation agricole autour de celle-ci; ▪ Continuer à répondre positivement aux demandes de partenariat d'un maximum d'acteurs du territoire ; ▪ Apporter des réponses claires et complètes aux touristes.
Coût prévisionnel	104 500 € TTC

Questions posées lors de la présentation

Comment le poste sera-t-il pérennisé à la fin du projet LEADER ?

La mise en place d'un site Web marchand est un second point de vente : l'augmentation du chiffre d'affaire induite par ce site commercial permettra de pérenniser le poste.

De quelle manière la commune de Saint Julien en Beauchêne participera à ce projet ?

La Mairie accompagne le projet, une délibération doit être votée prochainement en Conseil Municipal en ce sens. La Mairie s'est engagée à participer financièrement (à minima sur la partie aménagement du point information).

Des précisions sont demandées sur le choix du statut de SARL au regard du nombre de dépôt-vendeurs.

C'est un choix historique qui a été réalisé lors de la création de la structure. Il avait été souhaité la mise en place d'une SICA SARL (Société d'Intérêt Collectif Agricole : forme de société coopérative) mais cela n'avait pas pu se faire.

Une Consultation écrite est mise en place pour le vote en opportunité de ces cinq projets.

A Sisteron, le 24 avril 2018

Bruno LAGIER

Président du GAL Sisteronais-Buëch



Nom de l'opérateur	Description de la structure
SARL Les Châteaux de Sisteron	SARL créée en 1984 pour permettre aux agriculteurs de commercialiser au commun de leur production au point de vente-direct.
SARL Les Châteaux de Sisteron	Optimiser la visibilité des producteurs afin d'accroître leur potentiel de vente et offrir de nouveaux débouchés à leurs produits. Création d'un site E-commerce, participation à des salons locaux, renouer la communication locale, créer un espace info « dédié à la communication touristique, culturelle, sportive.
SARL Les Châteaux de Sisteron	Assurer le développement et la pérennité de la structure pour permettre le maintien des nouveaux associés qui ont investi leur installation agricole autour de celle-ci.
SARL Les Châteaux de Sisteron	Continuer à répondre positivement aux demandes de partenariat d'un maximum d'acteurs du territoire.
SARL Les Châteaux de Sisteron	Apporter des réponses élargies et complètes aux sollicitations.